

DÉSIGNATION DES GRADES	SUPPLÉMENT POUR LES PENSIONS LIQUIDÉES					
	d'après la loi du 26 juin 1861		d'après la loi du 18 avril 1831		Antérieurement à 1831	
	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves
Enseigne de vaisseau.....						
Mécanicien principal de 2e classe....						
Chef de musique des divisions.....						
Sous-ingénieur de 3e classe.....						
Aide-commissaire.....						
Sous-agent administratif.....						
Sous-chef de manutention.....						
Sous-agent comptable.....						
Commis de 2e et 3e classe du commis- sariat.....						
Officier de santé de 2e classe.....						
Greffier à Cherbourg et à Lorient....						
Professeur de 3e et de 4e classe.....						
Professeur des écoles de dessin et des écoles de maistrances, etc....						
Professeur de langues étrangères....						
Trésorier de 3e et de 4e classe des in- valides.....						
Maître et conducteur principal.....						
Surveillant principal des établisse- ments pénitentiaires.....	250	125	550	245	950	320
Sous-chef de bureau de 2e classe des directions de l'intérieur.....						
Chef de l'imprimerie du Gouvernement de 2e classe.....						
Ecclesiastique des colonies au traite- ment d'Europe inférieur à 2,000 fr. Commis principal et commis de la marine et des subsistances (loi de 1831).....						
Chef de comptabilité de tous les ser- vices (loi de 1831).....						
Garde-magasin des travaux maritimes (loi de 1831).....						
Garde-magasin des forges et fonderies (loi de 1831).....						
Commis dessinateur (loi de 1831).....						
Commis aux écritures des travaux maritimes (loi de 1831).....						
Commis des forges et fonderies (loi de 1831).....						
Aspirant.....						
Elève du génie maritime.....						
Elève commissaire.....	250	125	490	225	900	300
Officier de santé de 3e classe.....						
Aide-médecin et aide-pharmacien....						

Vu pour être annexé à la loi du 18 août 1881, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Signé : Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des finances,

Signé : J. MAGNIN.

Le Ministre de la guerre,

Signé : FARRE.

Le Ministre de la marine
et des colonies,

Signé : G. CLOUÉ.